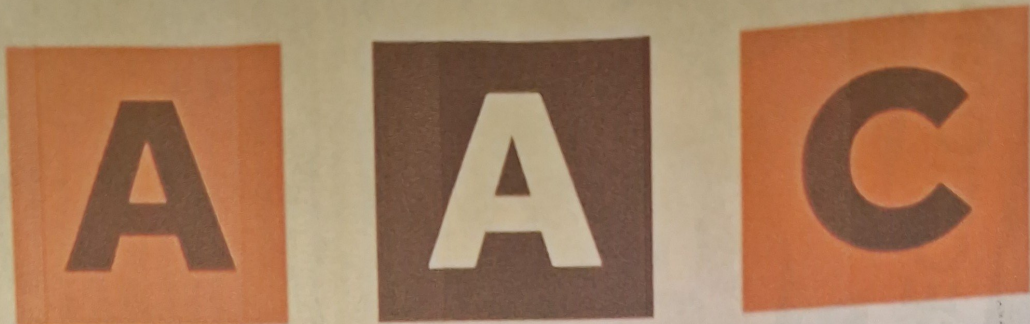
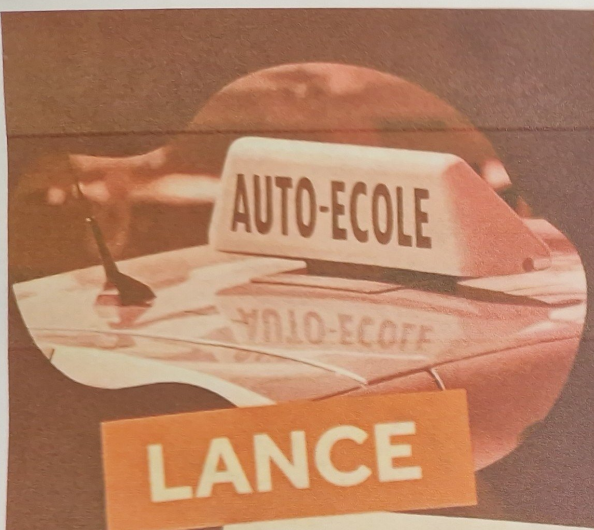




CONDUITE ACCOMPAGNÉE
SUCCÈS ASSURÉ !





Conditions d'inscription

Pour t'inscrire à l'apprentissage anticipé de la conduite, tu dois :

- avoir au moins **15 ans**,
- avoir l'**accord de tes parents** et de l'assureur du ou des véhicules,
- être titulaire de l'**ASSR 2^e niveau** ou de l'**ASR**.

Ton accompagnateur doit être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans consécutifs et ne jamais avoir commis de délit routier.

Il peut être un de tes parents, un membre de la famille, un tuteur, un ami...

Il peut y avoir plusieurs accompagnateurs en accord avec l'assureur.

L'extension de garantie est indispensable pour le(s) véhicule(s).

Attention ! La conduite accompagnée est interdite hors du territoire national.

Évaluation et formation initiale

D'abord, tu passeras une évaluation pour estimer le nombre d'heures de conduite dont tu auras besoin (20 h minimum sur boîte manuelle, 13 h sur boîte automatique), puis tu commenceras ton apprentissage avec le formateur. En même temps, tu prépareras l'examen du Code.



Rendez-vous obligatoires

Au début, tu devras participer, avec au moins un accompagnateur et ton moniteur, au **rendez-vous préalable de 2 heures** à l'auto-école.

L'enseignant te donnera des conseils et un guide sera remis à ton accompagnateur.

Deux rendez-vous pédagogiques sont prévus au cours de l'apprentissage, toujours avec ton accompagnateur et ton moniteur. Le 1^{er} a lieu au bout de 4 à 6 mois de conduite accompagnée, le 2nd à la fin. Ces rendez-vous comportent chacun une partie théorique de 2 heures et une partie pratique d'une heure.

PERFECTIONNE TOI!



Et après ?

Si tu as obtenu ton Code (ETG) et réussi le bilan de compétences, l'enseignant te remettra l'**Attestation de Fin de Formation Initiale (AFFI)**.

Pendant la conduite accompagnée, tu auras entre **1 et 3 ans** pour conduire au minimum **3 000 km**. Tu renseigneras régulièrement tes trajets dans **Codes Rousseau Élève** (ton livret d'apprentissage numérique) que tu devras pouvoir présenter obligatoirement en cas de contrôle routier.



N'oublie pas d'apposer le disque « **conduite accompagnée** » à l'arrière de ton véhicule quand tu conduiras.

Tu doutes encore ? !



POURQUOI CHOISIR

LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ?

- 1 - Tu acquiers une solide expérience de la conduite et tu gagnes en confiance.
- 2 - Tu as plus de chance de réussir l'examen du premier coup (environ 20 % de plus).
- 3 - Ta période probatoire est réduite à 2 ans (au lieu de 3).
- 4 - Tu bénéficies de tarifs préférentiels sur ton assurance jeune conducteur !
- 5 - Tu peux conduire une voiturette avec ton AFFI sans avoir à suivre la formation permis AM.

Demande aussi le guide destiné à ton accompagnateur !



code de rousseau, fr

QUE DU



BONUS !

Une formation complète !

Tu bénéficies d'une formation sérieuse et tu es bien entouré(e) par ton école de conduite et tes accompagnateurs.

Pas de stress !

La réussite est à la clef ! Avec 3 000 km sous la pédale, tu passes l'épreuve plus détendu(e), tu as donc plus de chances d'avoir le permis au premier passage !

Tu dépenses moins !

Comparé à une formation classique, le prix total de la formation est souvent moins élevé, et chez certains assureurs, la surprime demandée aux conducteurs novices peut être diminuée de moitié.

Ref: 20103005-AAC-3513



**CODES
ROUSSEAU**

Tu doutes encore ? !



Pourquoi la conduite supervisée ?

...Parce que :

- 1 - Tu vas acquérir un maximum d'expérience et de confiance au volant avant l'examen !
- 2 - Si tu as échoué au permis, tu vas continuer à consolider tes acquis à moindre coût !
- 3 - Les contraintes sont plus souples que l'AAC, pas de kilométrage minimum à faire !



Que du bonus !



★ Une formation complète !

Tu bénéficies d'une formation sérieuse et tu es entouré(e) de plusieurs interlocuteurs : l'auto-école, les accompagnateurs, tes amis.

★ Pas de stress !

La réussite est à la clef ! Tu passes l'épreuve plus détendu(e) !

★ Tu fais des économies !

Si tu as ton permis du premier coup, tu économises... Si tu échoues, la conduite supervisée peut être la solution car tu continues de rouler avant de reprendre quelques leçons de conduite.

Réf: 20103025-CS-3091

Conduite Supervisée



La formation vitaminée !



NOTICE D'INFORMATION

**CODES
ROUSSEAU**
-O-

**CODES
ROUSSEAU**
-O-

Lance-toi !



À tout moment, tu peux choisir la conduite supervisée. Passer de la formation traditionnelle à la conduite supervisée ou de la conduite accompagnée à la conduite supervisée, c'est possible !

Conditions d'inscription

Pour t'inscrire à la conduite supervisée, tu dois :

- avoir au moins 18 ans,
- avoir obtenu l'attestation de fin de formation initiale,
- avoir l'accord de l'assureur du véhicule,
- avoir participé au rendez-vous préalable.

Ton accompagnateur doit être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans consécutifs et ne jamais avoir commis de délit routier. Il n'est pas forcément un de tes parents. Il peut être un membre de la famille, un tuteur, un ami... Il peut même y avoir deux accompagnateurs en accord avec l'assureur.

Avant de rouler...



Le rendez-vous préalable

Au début de la conduite supervisée, tu devras participer, avec au moins un accompagnateur et ton moniteur, à un **rendez-vous préalable de 2 heures minimum en voiture auto-école**.

L'enseignant te donnera des conseils et un guide sera remis à ton accompagnateur.



N'oublie pas !

Les bons outils

Tu devras :

- conduire sur le réseau routier et autoroutier du territoire national, à différents moments du jour et de la nuit et par diverses conditions météorologiques,
- pouvoir présenter obligatoirement l'original (ou la photocopie) du formulaire de demande de permis ou du récépissé de cette demande ET ton livret d'apprentissage en cas de contrôle routier,
- toujours être détenteur du document d'extension de garantie de ton assurance,
- utiliser un véhicule équipé de deux rétroviseurs latéraux,
- apposer le disque « conduite accompagnée » à l'arrière de ton véhicule quand tu conduis,
- ne pas dépasser les vitesses maximales autorisées applicables aux conducteurs novices.



À la différence de la conduite accompagnée, la conduite supervisée ne permet pas de réduire la durée probatoire du permis de conduire qui est de 3 ans avec cette formation.

